

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

Nombre de membres

en exercice	38
présents	22
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	12
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

31 janvier 2020

Date d'affichage

12 février 2020

L'an deux mille vingt, le sept février à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis CESARI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Louis CESARI, Xavier LUCIANI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Jean Pierre ANTONELLI, Jacques BARTOLI, Dominique FRATICELLI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Marie Laure BARTOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Raymond POCAI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Marie Josée SANTONI à André ROCCHI, Marie Luce MICAELLI à Agnulina ANDREANI, Jean Noël PROFIZI à Ange PIERI, Marlène GIUDICELLI à Raymond POCAI.

Absents : Claire ROMANI, Antoine OTTAVI, Marie Madeleine GUIDICELLI POLETTI, Pascale SIMONI, Don-Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, Marie Antoinette FILIPPI, Stéphane FRANCOVICH, Jean Baptiste PAOLI, Gilles PLANELLES, Marie Paule TORRE, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie-Toussainte SISTI-BALARD.

Délibération n°0720 Objet: Acquisition de matériel évènementiel et demande de financement
(Annule et remplace délibération n°4419 du 08 novembre 2019)

La Communauté de Communes avait délibéré pour compléter son parc de matériel évènementiel, qu'elle met à disposition des communes et associations à l'occasion des évènements organisés par ceux-ci.

Le plan de financement qui avait été voté initialement avait été modifié faute de suite favorable, cependant aujourd'hui le financement de la DETR est à nouveau disponible et il convient de redélibérer à l'identique de 2017.

L'estimation de cette acquisition est de 30 000€.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- 40 % DETR soit 12 000 €
- 40% CTC soit 12 000 €
- 20% Communauté de Communes soit6 000 €

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité des membres présents

- Adopte le plan de financement;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Louis CESARI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président